



Règlement du Concours Vitrites de Noël 2021

Du 01/12/2021 au 24/12/2021

L'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg asbl, dont le siège social est établi 1, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, ci-après dénommée UCVL, en collaboration avec la Ville de Luxembourg, établie à l'Hôtel de Ville, L-2090 Luxembourg, ci-après dénommée VdL, organisent le Concours Vitrites de Noël 2021 dont les modalités sont décrites dans le présent règlement.

Organisateur

L'UCVL en collaboration avec la VdL sont les seuls organisateurs officiels du Concours Vitrites de Noël 2021.

Adresse du Concours

Union Commerciale de la Ville de Luxembourg
1, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg
Tel : +352 22 62 60
info@cityshopping.lu

Objectif

Le Concours Vitrites de Noël 2021 a pour but d'encourager les commerçants à faire vivre aux clients et visiteurs la magie de Noël au travers de leurs vitrines décorées. L'idée étant de partager la féerie de cette période à tous, clients et visiteurs, et d'animer globalement notre ville. A ces fins nous vous incitons à décorer l'intérieur et l'extérieur de vos vitrines.

Critères d'admissibilité

Pour pouvoir participer au concours, les commerces doivent remplir un certain nombre de critères :

- Être situés dans l'un des 24 quartiers de la Ville de Luxembourg
- Avoir décoré leurs vitrines intérieures et/ou extérieures (branchage, guirlande...) sur le thème de Noël pour le 01/12/2021
- Laisser la décoration du 01/12/2021 au 24/12/2021 inclus

Tous les commerces de tous secteurs confondus peuvent présenter un dossier à l'exception des activités commerciales situées dans centres commerciaux ou n'ayant pas de vitrines.

Exemples de commerces éligibles :

- Boutiques, concept stores.
- Hôtels, restaurants, bars et cafés.
- Commerces de services (télécommunication, loisirs, tourisme, finances)
- Salons de coiffure, instituts de beauté
- Commerçants-artisans : boucheries, boulangeries, pressing, fleuristes, cordonniers, etc.

Tous les commerces peuvent s'inscrire, qu'il s'agisse d'établissements indépendants, enseignes ou exploitants en franchise.

Visibilité pour le déroulement des votes

Durant toute la durée du concours, les commerçants participants s'engagent à ne pas modifier leurs réalisations, sauf contraintes liées aux denrées périssables ou à leur stock. Le non-respect de ces conditions entraînerait automatiquement la disqualification.

Critères de sélection

Les vitrines seront jugées sur les critères suivant :

- Respect du thème « La magie de Noël »
- Originalité des décorations
- Créativité globale de la vitrine
- Intégration des produits vendus dans le décor
- Esthétique globale de la vitrine
- En bonus : Lumière, animations, décorations extérieures (façades, entrée, décoration sur trottoir)

Le jury sera attentif à retenir des réalisations variées au niveau des vocations commerciales et des budgets.

Jury

Le jury sera composé de professionnels et représentants institutionnels.

Durant la durée du concours, des supports visuels des vitrines participantes seront réalisés.

Le jury se réunira en janvier afin de désigner les 3 vitrines gagnantes. Ces dernières seront annoncées fin janvier ou début février 2022, une communication sera faite à cette occasion.

Prix et lauréats

Le jury désignera 3 commerçants lauréats qui recevront un prix par la Ville de Luxembourg :

- 1^{er} prix : un subside de 4000 €
- 2^{ème} prix : un subside de 2000 €
- 3^{ème} prix : un subside de 1000 €

Inscription

Le formulaire d'inscription, est à envoyer au plus tard le 24/11/2021 par email ou courrier :

Union Commerciale de la Ville de Luxembourg
1, rue Philippe II L-2340 Luxembourg
info@cityshopping.lu

Aucune candidature n'est recevable à moins de respecter toutes les conditions ci-avant énoncées. L'organisateur est seul décideur de la recevabilité des candidatures.

Communication

En participant au concours le commerçant autorise l'UCVL et la VdL :

- à photographier ou filmer sa vitrine et ou façade.
- À utiliser, diffuser, reproduire et communiquer au public les photos et vidéos réalisées dans le cadre du projet « Concours Vitrine de Noël 2021 » ou transmises à l'organisateur via les supports matériels et immatériels suivant :
 - o Les réseaux sociaux Cityshopping et VdL (Facebook et Instagram)
 - o Les sites internet Cityshopping.lu et vdl.lu ainsi que tous les supports papiers et digitaux liés (Citymag, etc).

Cette utilisation est accordée aux organisateurs du concours, sans contrepartie, sans limite territoriale et pour une durée de 5 ans.

Dispositions réglementaires

Les organisateurs du concours se réservent le droit de ne retenir aucune candidature et d'interrompre le concours en tout temps, et ce, à leur plus entière discrétion.

Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, les organisateurs ne pourront être tenus responsables des pertes, dommages ou préjudices qui pourraient en résulter.